

12 octobre 2007 – les 60 ans de l'AUEG  
1947– 2007– INNOVER POUR L'HOMME

*intervention de JC POUTISSOU architecte urbaniste*

12 octobre 2007 – les 60 ans de l’AUEG  
1947– 2007– INNOVER POUR L’HOMME

*intervention de JC POUTISSOU architecte urbaniste*

## sommaire

<b>Introduction</b>	<i>page 2</i>
<b>Regard sur le passé</b>	<i>page 3</i>
Petit rappel historique	<i>page 3</i>
Les théories de le Corbusier – la Charte d’Athènes	<i>page 3</i>
L’éclatement de la rue	
La recomposition d’un nouveau tissu urbain	
Les fonctions de la ville - le zonage	
L’application de la Charte d’Athènes	
1967 la loi d’orientation foncière	<i>page 3</i>
Les documents d’urbanisme prévisionnel	
Le régionalisme	
Les deux dernières décennies : Le postmodernisme	<i>page 7</i>
<b>Aujourd’hui</b>	<i>page 8</i>
<b>Les 60 prochaines années</b>	<i>page 9</i>
La domotique	<i>page 9</i>
L’écologie	<i>page 9</i>
La sécurité	<i>page 10</i>
Le libéralisme débridé	<i>page 10</i>
La maîtrise de l’avenir	<i>page 10</i>
<b>Conclusion</b>	<i>page 12</i>

## **Les 60 dernières années**

En 1933 avait lieu le congrès International d'Architecture Moderne d'Athènes. Le Corbusier (1887–1965) qui y participait, allait profiter de la période de l'occupation pour rédiger la charte d'Athènes, laquelle serait publiée en 1944.

Il y a 63 ans, se mettait en place une théorie qui devait conditionner l'urbanisme français, et indirectement l'architecture pour une longue période dont nous sortons à peine.

## **Aujourd'hui**

Les architectes urbanistes post-modernistes cherchent une nouvelle expression formelle qui intègre modernité et normalité.

Parallèlement, la commission de Bruxelles concocte des dispositions réglementaires normatives et sécuritaires qui vont renforcer une mondialisation du cadre bâti.

## **Les 60 prochaines années**

Le découverte d'une nouvelle modernité, la normalisation rampante, ne nous mènent-elles pas à un cadre bâti banalisé, mondialisé comme un simple produit de consommation ?

Les paysages et les particularismes culturels, géographiques, historiques... seront-ils effacés au profit d'une rationalité froide ?

Tel est l'enjeu de la question de l'architecture et de l'urbanisme des 60 prochaines années.

### **Petit rappel historique**

Quand il a été nommé Préfet de la Seine en 1853, Haussmann s'était fixé un double objectif : contrôler la ville populaire frondeuse et embellir la ville bourgeoise en l'aérant grâce à de larges avenues. Les grandes trouées dans le lacis complexe des tissus urbains venus du Moyen Age répondaient à ce double objectif : permettre l'entrée du soleil dans les immeubles riverains et permettre des déplacements rapides de troupes pour juguler les émeutes urbaines. La formule du moment fut : Paris embelli, Paris agrandi, Paris assaini.

Pour autant, à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe, la tuberculose sévissait toujours dans les grands centres urbains et miniers. Les nombreux sanatori voisins des Petites Roches, d'Hauteville, de Passy qui datent des années 1920 – 1930 sont la preuve de l'existence d'un fléau qui nous avons oublié mais qui était omniprésent dans les esprits d'une époque pas si lointaine.

### **Les théories de Le Corbusier – La Charte d'Athènes**

Le Corbusier a joué le rôle de porte voix d'une architecture et d'un urbanisme révolutionnaire qui romprait avec la vision conservatrice du moment. Son talent de théoricien, de provocateur et quelque part de polémiste, a conduit à consigner sa vision de la société dans ce document célèbre qui est la charte d'Athènes. Sa vision hygiéniste et rationnelle (fonctionnelle) du monde l'a conduit à ces écrits que ses œuvres sont souvent venues nuancer. Certaines de ses réalisations ont montré le talent du plasticien et sont de véritables œuvres artistiques.

### **L'éclatement de la rue**

A l'instar d'Haussmann, Le Corbusier allait dénoncer la ville et la rue traditionnelle comme étant à l'origine de ce grand mal du début du XXe siècle. Dès lors il fallait faire "éclater" cette rue et cette ville traditionnelle pour donner à l'urbanisme nouveau une charte "hygiéniste" qui reposerait sur une trilogie salvatrice : Soleil / Espace / Verdure. La simplicité évidente de son énoncé allait être le garant de son efficacité. La mort de la rue était annoncée.

## **La recomposition d'un nouveau tissu urbain**

Pour faire entrer le soleil, pour dégager de l'espace et le planter de verdure, il fallait se débarrasser de la contrainte de l'alignement sur les voies et inventer un urbanisme aéré, vertical, ensoleillé. Le savoir faire des grandes entreprises du bâtiment trouvait là un allié qui permettrait de mettre en œuvre une technicité reposant sur la maîtrise de la préfabrication des éléments de béton armé et donc libérer l'espace au sol. Les constructions monteraient sur des dizaines d'étages et pourraient même être portées au dessus du sol par des structures aériennes en portiques. La construction des cellules de la machine à habiter pouvait commencer.

## **Les fonctions de la ville – le zonage**

La ville traditionnelle et ses rues présentaient aux yeux de Le Corbusier le défaut majeur de mélanger nombre de fonctions différentes. Leur difficile cohabitation rendait la ville inefficace à ses yeux et dans le prolongement d'une modernisation de la société, il lui apparaissait nécessaire de scinder la ville en 4 fonctions primaires bien différenciées géographiquement.

Pour garantir cette efficacité, la société s'organiserait dès lors autour des zones où se développeraient l'Habitat, le Travail, le Déplacement et la Récréation.

La critique de 1968, lisait cette dernière fonction en oubliant l'accent de la 1<sup>e</sup> syllabe donnant à entendre "la récréation" et d'ajouter de la "force du travail". De fait, cette analyse trouvait un certain sens dans la définition de cette fonction qui englobait loisirs, consommation et repos indispensable à l'Homme.

De cette conception de l'urbanisme naîtrait le zonage, mot clef, de notre urbanisme, toujours présent dans les documents prévisionnels qu'il s'agisse des SD Schémas Directeurs, des SCOT Schémas de Cohérence Territoriale, des PLU Plan Local d'Urbanisme, des POS Plan d'Occupation des Sols...).

## **L'application de la Charte d'Athènes**

La reconstruction d'après guerre, l'éradication des bidonvilles (célèbre combat de l'Abbé Pierre dès 1954), l'arrivée des Pieds Noirs (1962), l'accueil de la main d'œuvre nécessaire à l'épanouissement des 30 Glorieuses, ont été autant d'urgences qui ont nécessité de disposer d'un cadre opérationnel simple et efficace à court terme.

Ce n'est pas par hasard si Claudius Petit, alors Maire de Firminy, mais aussi Ministre de la reconstruction, allait se tourner vers Le Corbusier pour ériger ces nouvelles "machines à habiter".

Les grands groupes du bâtiment et des travaux publics avaient, dès avant la guerre, pris une position de force dans les couloirs du pouvoir avec la réalisation de la Ligne Maginot, puis du mur de l'Atlantique

La reconstruction était l'occasion de faire ressurgir leur technicité testée avant la guerre dans la construction des bâtiments préfabriqués où l'alliance du fer et du béton permettrait une rapidité d'exécution spectaculaire.

La vision, déjà radicale de Le Corbusier, allait encore se dessécher au regard de l'urgence et de la rentabilité. Les plans masses des grands ensembles seraient déterminés par les chemins de grues et leurs rayons de giration. Les alignements allaient devenir la règle, rompus de loin en loin par la verticalité brutale de tours où s'empilaient les plans courants.

Les zones à habiter, les ZUP, Zones d'Urbanisation Prioritaire se développeraient en périphérie des villes où l'expropriation foncière était possible financièrement.

La conjugaison de ces logiques a abouti aux banlieues d'aujourd'hui. Les racines des problèmes qu'elles connaissent actuellement sont certainement à rechercher dans ces visions rationalisées mais sans âme.

## **1967 La Loi d'Orientation Foncière**

L'organisation de l'urbanisme à l'échelle du territoire national.

L'Etat centralisateur décide de frapper un grand coup et met en place une vision planificatrice du développement du territoire. Les opérations au coup par coup sous la pression de l'urgence devant cesser au profit d'une programmation organisée et validée par les élus locaux dont le rôle va monter progressivement en puissance.

Pour exemple, c'est aussitôt cette date que se met en place l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise qui produira en 1970 le Livre Blanc permettant d'arrêter en 1973 le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Les Plans d'Occupation des Sols se mettront en place dans la décennie qui suit.

### **Les documents d'urbanisme prévisionnel**

Les outils qui sont mis en place sont essentiellement d'ordre techniques et politiques technocratiques diront d'aucuns qui considèrent qu'à cette occasion, le pouvoir a échappé aux élus au profit des spécialistes de toute nature : économistes, démographes, architectes, paysagistes, juristes, prévisionnistes...

Ces documents reposent pour l'essentiel sur le zonage qui compartimente le territoire en secteurs par fonction principale. A l'échelle des communes, le Plan d'Occupation des Sols, aujourd'hui le Plan Local d'Urbanisme, est connu essentiellement du grand public à travers son document graphique dit de zonage et son règlement. Ce dernier décrit les règles à respecter pour obtenir les autorisations de construire dès lors que le projet est conforme à la vocation de la zone.

Ces règles ont été directement inspirées pour certaines par les thèses hygiénistes du moment et par la vision routière des ingénieurs du ministère de l'équipement.

Elles décrivent sommairement le cadre bâti général du territoire concerné. Elles ont pour objectif plus fondamental d'opérer une organisation du marché foncier, et par de là, du marché immobilier.

Dans les 15 articles qui composent le règlement des Plans d'Occupation des Sols apparaît un article surprenant au regard des autres qui l'entourent. L'article 11 traite de l'aspect des constructions. Cette considération, très subjective, vient en effet s'intercaler au milieu de prescriptions techniques qui gèrent des autorisations / interdictions de construire, des distances par rapport aux voies, des distances par rapport aux voisins, des hauteurs de bâtiment, des surfaces minimales de terrain, un coefficient d'occupation du sol.

## **Le régionalisme**

Mais que vient faire cet article dans ce contexte ?

Le modernisme tel que le pratiquaient les architectes des années 50 – 60 se réduisait, peut être compte tenu du contexte, à une simplification outrancière des formes.

Le slogan du Bauhaus, mal assimilé, "less is more", *le moins c'est le plus*, servirait d'alibi à une architecture dépouillée mais surtout totalement appauvrie. Les rares exceptions, dont celles de Le Corbusier qui pouvait être un plasticien remarquable ainsi que nous le soulignons plus haut, ne cachaient pas une désespérante platitude architecturale.

En banlieue, les cubes, les boîtes, les casiers,... s'empilaient et traduisaient une rationalité économique dont on retrouvait le pendant en Union Soviétique.

En ville, les destructions de quartiers historiques provoquaient des sursauts d'indignation qui agitaient la population.

A ces phénomènes s'ajoutait le développement du tourisme de masse qui permettait d'aller découvrir les autres architectures. Il n'était pas rare, dès lors, de voir se construire dans les premiers lotissements, à côté de la villa "moderne" plus ou moins maîtrisée, la maison grecque ou le chalet savoyard qui avait tant plu lors des dernières vacances.

Une part de la population s'est émue de ce mélange des genres, incohérent et le législateur a mis en place un dispositif permettant de réguler l'aspect architectural des constructions. L'article 11 a introduit la possibilité de faire respecter des règles s'inspirant directement de l'architecture traditionnelle locale.

Les années 70 à 90 ont été celles de la redécouverte des "référénts culturels locaux" qui ont conduit à "l'intégration architecturale" et à la mise en place du courant dit régionaliste.

## **Les deux dernières décennies : Le post modernisme**

Les architectes français n'ont jamais aimé se mouler dans des carcans réglementaires réputés trop rigides. Les pentes de toiture imposées, le choix des matériaux réduit à un échantillon toujours trop étroit ont provoqué une double réaction. La première, celle des architectes qui ont dénoncé le frein mis à leur créativité, allant jusqu'à dénoncer une architecture de plagiat. La seconde, celle des fabricants de matériaux et des grosses entreprises qui ont vu là une limitation à l'innovation technologique et à leur marché et ont agité auprès du législateur pour interdire celle-ci.



La conjugaison des actions des architectes et des entreprises a conduit à une libération (relative) des contraintes réglementaires. Actuellement reflévit une architecture qui se débarrasse de nouveau des référents culturels locaux et qui fait bonne place aux nouvelles technologies.

Parallèlement, la commission de Bruxelles met en œuvre, y compris dans le domaine architectural et urbanistique, une normalisation européenne souvent décriée par les professionnels concernés.

# les 60 prochaines années

Les derniers paramètres déterminants qui influent déjà l'architecture et l'urbanisme de la prochaine décennie sont en place.

Parmi ceux-ci il est déjà possible de mesurer l'influence des principaux :

## **La domotique**

L'évolution technologique des constructions intègre aujourd'hui ces aspects "facilitateurs" du quotidien. Nombre de consommateurs succombent à l'argument objectif du plus rapide, plus facile, plus économe, de la meilleure gestion, tout cela à l'échelon individuel. L'innovation technologique est portée comme l'étendard du progrès. Quelques voix s'élèvent pour dénoncer une société de consommation dont le but serait de créer de nouveaux besoins pour justifier sa croissance.

## **L'écologie**

Une révolution sociale, une innovation technologique récupérée par la société de consommation ? La dimension marketing de l'estampille écologique n'a échappé à personne et les plus grands groupes industriels, agro alimentaires, financiers, utilisent sans vergogne cette étiquette pour vendre au détriment des réalités fondamentales de notre planète.

Pour autant les caractéristiques constructives sont directement réorientées en fonction des critères écologiques. L'architecture traditionnelle pratiquait l'écologie passive qui avait l'intelligence du site, déterminant l'orientation des bâtiments et l'organisation interne de ceux-ci. Aujourd'hui, elle est réputée insuffisante pour gérer les nouvelles aspirations de la société technologique. En conséquence, les constructions nouvelles doivent s'équiper d'une technologie lourde permettant la réalisation des bâtiments économes en énergie, voire autarciques.

Les écobilans globaux tardent à être produits pour garantir l'efficacité générale du système.

## **La sécurité**

La commission européenne de Bruxelles nous produisait récemment une réflexion lourde de conséquences.

Dans un élan sécuritaire certainement imprégné de l'ambiance paranoïaque dans laquelle la société occidentale est entretenue (à tort ou à raison ?), la commission nous demandait de mettre en œuvre un urbanisme sécurisé. En clair, plus de recoins, plus de cachettes pour les terroristes et leurs bombes, à quand les pelouses rases et plates qui entourent les constructions telles les glacis aux pieds des forteresses.

Quand on sait le pouvoir de la commission face au parlement, l'inquiétude est réelle de voir se développer le fantasme de la sécurisation outrancière.

Orwell, qui écrivait son fameux roman *1984* dès 1949 faisait œuvre de visionnaire avec le peu d'éléments dont il disposait à l'époque. Le Royaume Uni et ses centaines de milliers de camera préfigure un monde paraît-il plus sûr.

## **Le libéralisme débridé**

Parallèlement les outils se développent et continuent leur course effrénée vers le meilleur et vers le pire. L'informatique et les nanotechnologies vont certainement nous aider à vaincre les maladies les plus graves en même temps qu'à nous mettre sous la coupe réglée du (des) grand(s) frère(s) qui nous ferait(feraient) croire que nous vivons dans le meilleur des mondes.

Les déplacements virtuels limiteront nos dépenses d'énergie, les vidéo-conférences remplaceront avantageusement ces mouvements browniens qui agitent notre petit monde. Le colloque de 2067 se fera dans un grand globe virtuel dans lequel nous aurons décidé d'entrer pour nous isoler du monde et réfléchir à notre destinée.

Toutes les petites mains qui auront la tâche pénible de travailler la matière suivront dans des machines à habiter mobiles, interchangeables, évolutives telles que les rêvaient nos architectes visionnaires des années 60. Ils ont eu tort parce qu'ils avaient eu raison trop tôt, ils nous avaient prédit cela dès l'année 2000.

## **La maîtrise de l'avenir**

Pendant ce temps là, la grande machine administrative française continue son chemin sur la lancée initiée par De Gaulle et les grands commis de l'Etat qu'il a mis en place. La France se projette dans l'avenir à travers nombre d'initiatives qui dès aujourd'hui nous engage pour les 30 ans à venir dans une continuité que l'on pourrait croire garantie et tranquille. Ainsi, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise a révisé en 2000 son schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme qui datait de

1973. Ses projections, ses prescriptions sont établies jusqu'à l'horizon 2020. Les raisonnements portent sur des logiques de développement inscrites dans une linéarité chronologique, simple extrapolation des dernières décennies. Des choix politiques sont arrêtés, dans une vision anticipatrice, (gouverner c'est prévoir) pour corriger des tendances naturelles de développement qu'il convient de réfréner. Par exemple le choix de limiter l'urbanisation voire de l'interdire dans certains secteurs réputés devoir être sauvegardés pour garder des espaces de respiration au milieu d'une urbanisation galopante.

La montagne continue de s'équiper en corrigeant ses stratégies pour prendre en compte les modifications climatiques ressenties.

Parallèlement les documents d'urbanisme locaux déroulent une logique sur la décennie à venir en prolongeant l'histoire et en tentant d'organiser l'espace au mieux des prévisions raisonnables et en s'adaptant aux demandes pressenties.

Jusqu'alors l'Etat exerce un pouvoir encore efficace, trop aux yeux de certains élus pour qui décentralisation voudrait signifier liberté d'action à l'échelle de leurs territoires.

Cette lourdeur administrative tant décriée est peut être la régulation la plus efficace devant un laisser faire qu'un capitalisme sauvage voudrait instaurer.

## conclusion

La commission chargée d'identifier "les freins à la croissance" mise en place pas le gouvernement actuel pourrait ressentir cette volonté planificatrice comme telle.

Fasse que le bon sens nous préserve d'une levée de ces contraintes au bénéfice d'un libéralisme sauvage et nous évite la banlieue absolue que B. Charbonneau décrivait en 1969 dans son livre *Les jardins de Babylone*.

Laissons le avoir eu tort à cause de son pessimisme trop grand.